

PROJET D'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE SOUBISE ET REVISION DU PLU

Contexte de l'opération :

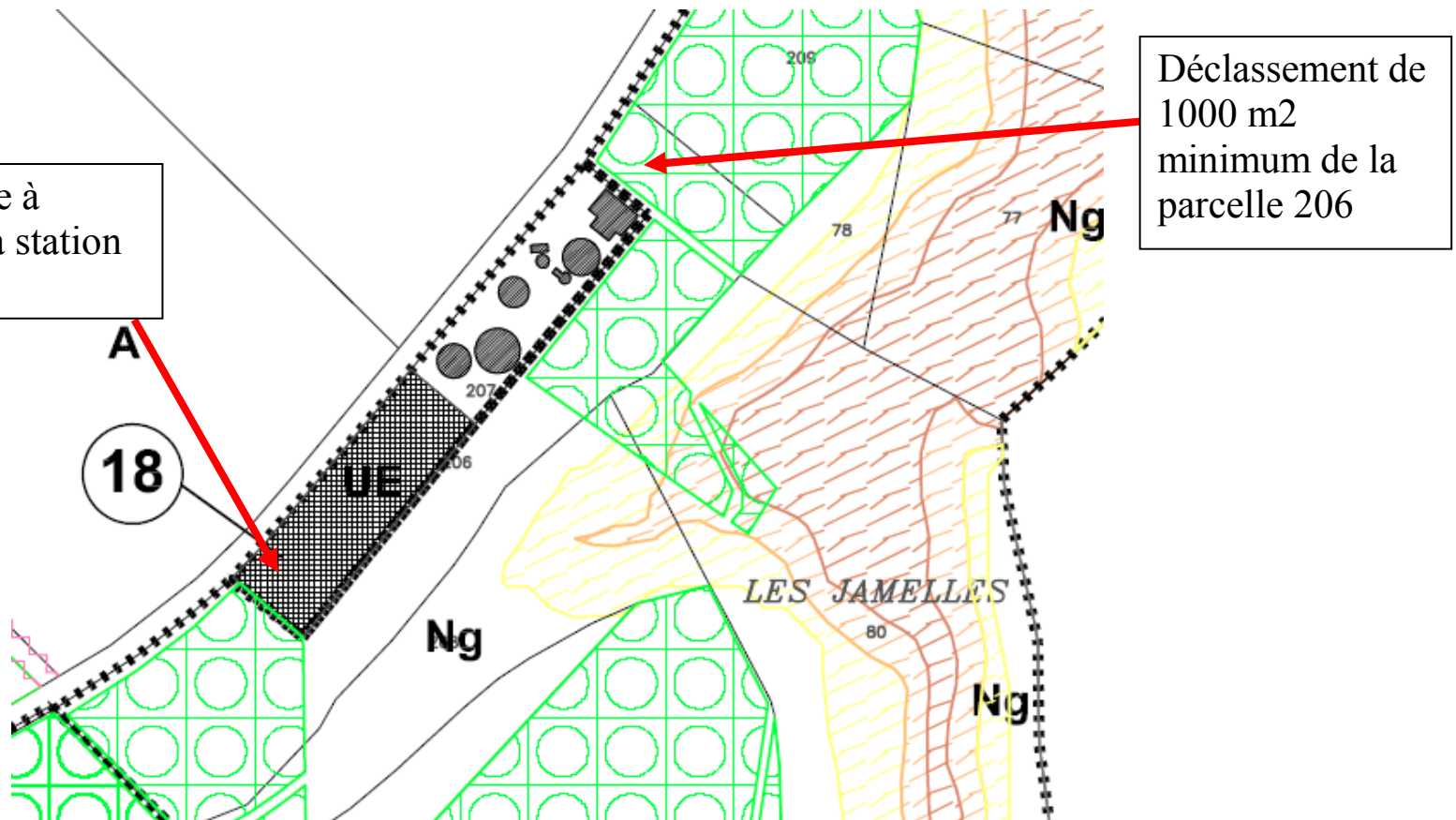
Le Syndicat Intercommunal d'Echillais-Soubise envisage de réaliser l'extension de la station d'épuration actuelle de Soubise de 7000 Equivalent-habitants (EH) à 14200 Equivalent-habitants : les 7200 EH supplémentaires se répartissent en 3500 EH pour la base aérienne de Rochefort/St Agnant et 3700 EH pour le Syndicat d'Echillais et la commune de Beaugeay.

Afin de réaliser le futur bâtiment de stockage de boues à côté du bâtiment actuel, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle contigüe (parcelle N°206) pour environ 1000m². Néanmoins, cette parcelle étant classée dans le PLU en zone Ng, il est nécessaire de la déclasser en zone UE. Ce déclassement nécessite une « révision » (une « modification »?) du PLU.

En compensation, une surface correspondante, de 1000m², de la zone UE actuelle, pourrait être reclassée en zone Ng.

MODIFICATION À APPORTER AU PLU DE SOUBISE

- 1) Déclassement de 1000 m² minimum de la parcelle 206 pour l'implantation de la filière boues et passage de cette parcelle en zone UE (actuellement classée Ng)
- 2) Reclassement de 1000 m² de la parcelle réservée à l'extension de la station d'épuration en zone boisée classée



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES PARCELLES UTILISÉES

Parcelle réservée à l'extension de la station dans le PLU : implantation de l'extension de la filière eau



Nouvel emplacement pour la filière Boues de la solution 1c : parcelle 206

PLAN D'IMPLANTATION SOLUTION 1C

